



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs Elargi

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitaliers, **FPSH**

Docteur Nicole Smolski
Présidente

Docteur Bertrand Mas
Vice-Président

Docteur Yves Rébufat
Secrétaire Général

22 janvier 2011

REVISION DE LA DIRECTIVE EUROPENNE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL !!!ATTENTION !!!

La Commission Européenne lance une nouvelle phase de consultation des représentants des travailleurs et des employeurs au sujet de la Directive sur le temps de travail, dans le but de réviser la législation européenne relative au temps de travail.

Sont en jeu le **temps de nuit** avec discussion sur le fameux concept du « **temps inactif** », la programmation des périodes de repos « **à distance de la garde** », la protection contre les horaires de travail excessifs, le rééquilibrage entre l'activité professionnelle et la vie de famille et la clarification des cas où le droit semble imprécis.

Autant de sujets cruciaux pour nous, les « médecins de la nuit ». **Le SNPHAR-E, à l'intérieur de la Fédération Européenne des Médecins Salariés (FEMS), suit de très près ce dossier.**

D'autant qu'un rapport sur l'application de la directive vient d'être publié. Ce rapport relève qu'en France la réglementation incertaine sur le temps de travail des médecins fait qu'ils dépassent encore régulièrement la limite des 48 heures hebdomadaires fixée par la directive. Mais ils semblent ignorer que du **travail dissimulé** est institutionnalisé par les hôpitaux français, qui refusent d'inclure le travail en astreinte dans le travail réalisé.

Nous savons ce qu'il y a derrière ces projets de révisions: déréglementer, précariser, quitte à épuiser encore plus les médecins : pourvu qu'on redonne ainsi du temps médical dont les hôpitaux sont privés, faute d'une politique en faveur de l'attractivité des carrières médicales publiques.

Que les pouvoirs publics l'entendent bien : en 2008, les syndicats médicaux européens ont empêché un recul sur cette directive. En 2011, après trois années supplémentaires de mépris la réponse sera foudroyante. Le SNPHAR-E a écrit aux ministres de tutelle. Nous sommes habitués aux non réponses, même de courtoisie. Mais qu'ils sachent bien que nous sommes en ordre de marche.

Service d'Anesthésie Réanimation
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 06 88 07 33 14
tél. 04 72 07 10 17
✉ nicole.smolski@snphar.fr

Département d'Anesthésie Réanimation Pédiatrique
Hôpital de la Timone Enfants
264 rue Saint-Pierre, 13385 Marseille
tél. 06 62 00 60 11
tél. 04 91 38 68 47
✉ bertrand.mas@snphar.fr

Service d'Anesthésie Réanimation
Hôpital Laënnec - CHU de Nantes
44093 Nantes Cedex 1
tél. 06 86 87 62 76
tél. 02 40 16 53 04
✉ yves.rebufat@snphar.fr